

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

représenté par la directrice des sports par intérim,
désigné ci-après par « le ministère »

et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

représentée par son président, Monsieur Gaël KANEKO
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78449246400085

Article 1 :

La subvention prévue pour **2018** à la convention pluriannuelle d'objectifs est majorée exceptionnellement de **15 000 €** pour la réalisation de l'action indiquée selon le détail ci-après :

Avenant exceptionnel (Action 4) : Programme d'éducation citoyenne à la protection de la nature-
Création d'une mallette pédagogique Biodiversité.

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 215 000 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le - **6 DEC. 2018**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Gaël KANEKO



LA DIRECTRICE DES SPORTS
PAR INTERIM

Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service


Nathalie OUVILLIER

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
~~CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~
~~N° EJ~~

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	07374	00020351101	84	EUR

Domiciliation
CCM LYON PERRACHE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8073 7400 0203 5110 184

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM LYON PERRACHE
5 COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

☎ 04 37 70 39 10

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDER FRANCAISE SPELEOLOGIE
28 RUE DELANDINE
69002 LYON

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

BM